



Institut National Polytechnique

FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY

DIRECTION GENERALE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/ PVE

Yamoussoukro, le 08 août 2025

DIRECTION DE LA SCOLARITE
ET DE LA VIE ETUDIANTE

INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A LA RENTREE ACADEMIQUE 2025-2026

Le présent document a pour objet de donner des informations générales sur la rentrée académique 2025-2026 à l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB). Celles-ci concernent la scolarité, les droits d'inscription, les tenues vestimentaires, l'hébergement et la restauration.

I- SCOLARITE A L'INP-HB

Le chronogramme des inscriptions 2025/2026 et les documents à fournir sont fixés comme suit :

1.1 Chronogramme des inscriptions

Le chronogramme des inscriptions de la rentrée académique 2025-2026 est le suivant :

DATE	CYCLES
Du Mer 13/08/2025 Au Jeu 14/08/2025	- CLASSES PREPARATOIRES : 2^{ème} année - ESCAE : ING 3^{ème} année - ESI : ING STGI 1 & ING STIC 1 ; ESCPE : ING CGP 1 - ELEVES DEVANT ALLER EN MOBILITE en 2025/2026
Du Mar 26/08/2025 au Mer 27/08/2025	- ELEVES DE L'EPGE : 1^{ère} année - ELEVES TECHNICIENS SUPERIEURS : 1^{ère} année de toutes les Ecoles
Jeudi 28/08/2025	- ELEVES INGENIEURS : 1^{ère} année de toutes les Ecoles (sauf ceux déjà inscrits) - IDS : Master 1 & Master 2
Ven 29/08/2025	- ELEVES INGENIEURS : 2^{ème} année de toutes les Ecoles - ELEVES TECHNICIENS SUPERIEURS : 2^{ème} année de toutes les Ecoles
Du Jeu 11/09/2025 au Ven 19/09/2025	ELEVES ISSUS DES JURYS SPECIAUX (BAC, ELIGIBILITE, PASSERELLES) et TS3 et ING3 (autres que ING3 ESCAE)
Du Lun 29/09/2025 au Mar 30/09/2025	CEA-VALOPRO : Master 1 & Master 2
Du Mer 15/10/2025 au Lun 15/12/2025	EDP STI & EDP SAPT : Doctorants de la 1^{ère} année à la 6^{ème} année

EDSAPT
Ecole Doctorale Sciences Agronomiques
et Procédés de Transformation

EDSTI
Ecole Doctorale Sciences
et Techniques de l'Ingénieur

EFSPC
Ecole des Formations Supérieures
et du Perfectionnement des Cadres

EPGE
Ecole Préparatoire
aux Grandes Ecoles

ESA
Ecole Supérieure
d'Agronomie

ESAS
Ecole Supérieure de
l'Aéronautique et de l'Espace

ESCAE
Ecole Supérieure de Commerce
et d'Administration des Entreprises

ESCPE
Ecole Supérieure de Chimie,
de Pétrole et de l'Energie

ESI
Ecole Supérieure
d'Ingénierie

ESMG
Ecole Supérieure des
Mines et de Géologie

ESTP
Ecole Supérieure
des Travaux Publics

1093 Yamoussoukro (RCI)
V 79 Abidjan (RCI)

www.inphb.ci

@inphb.polytech

linkedin/school.com

(225) 27 30 64 66 66

@inp-hbpageofficielle6975

polytec@inphb.ci

@inphbpolytech

inphb2021

(225) 05 01 80 00 24

(225) 05 01 80 00 19

Toutes les inscriptions programmées se déroulent exclusivement à Yamoussoukro à l'exception de celles des TS3 et ING3 (ING3 ESCAE non compris) qui se pourront faire à Abidjan ou à Yamoussoukro.

Les élèves en mobilité, ainsi que les TS3 et ING3 (ING3 ESCAE non compris) ne bénéficieront pas d'hébergement en cité au moment de leur inscription.

Les élèves éligibles 2024/2025 (TS et ING 1ère et 2ème années) devront se présenter du mercredi 13 au jeudi 14 août 2025 directement au service hébergement pour être logés afin d'entamer les cours de mise à niveau dès le 18 août 2025.

1.2 Démarrage des cours de l'année académique 2025 – 2026

Les cours débiteront selon l'agenda suivant :

Lun 18/08/2025	• DEBUT DES COURS des 3^{ème} années ING ESCAE, 2^{ème} année CPGE, et ING 1 STIC & STGI de l'ESI et ING 1 TCGP de l'ESCPE • DEBUT DES COURS DE RENFORCEMENT POUR LES ELIGIBLES DE TOUTES LES ECOLES
Lun 01/09/2025	• DEBUT DES COURS DE TOUTES LES AUTRES CLASSES (sauf les 3^{ème} années TS & ING de toutes les écoles, en dehors des ING3 ESCAE)

Les élèves en fin de cycle TS3 et ING3 (autres que ING3 ESCAE) seront informés par la direction de leur école respective sur les dispositions prises pour le démarrage de leurs cours.

1.3 Processus d'inscription de l'année académique 2025 – 2026

Le processus d'inscription est décrit par la figure ci-après.

Tous les étudiants doivent s'inscrire sur la plateforme du ministère. Cependant, les paiements sur le compte TresorPay du ministère ne concernent que les élèves ivoiriens et les non boursiers non nationaux.

Les formalités d'inscription et de réinscription doivent être impérativement faites dans les délais indiqués pour tous les élèves.

Les élèves (nouvellement admis à l'INP-HB et anciens) qui doivent s'inscrire avant le 30 août 2025 et qui ne se seraient pas inscrits au plus tard le **05 septembre 2025**, seront considérés comme démissionnaires et rayés de l'effectif de l'INP-HB.

La visite médicale **obligatoire** aura lieu à partir du **Mercredi 13/08/2025**.

Payer sur le compte TresorPay du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) la première partie des frais d'inscription

Etape 1 : Payer si nécessaire la première partie des frais d'inscription en ligne via TresorMoney à partir de l'identifiant permanent (IP) ou du Matricule INP via la syntaxe : *760*25141#



Achever l'inscription sur la plateforme du MESRS

Etape 2 : Renseigner les informations complémentaires sur le site avec les paramètres reçus après le paiement via le lien <https://inscription.mesrs-ci.net/inscription/paiement> et imprimer la fiche d'inscription du MESRS



S'enregistrer sur l'espace étudiant de l'INP-HB dont le lien est <https://etudiants.ent.inphb.app>

Etape 3 : Renseigner les informations et imprimer la fiche de préinscription INP-HB



Payer sur le compte TresorPay de l'INP-HB, la deuxième partie des frais d'inscription

Etape 4 : Payer la seconde partie des frais d'inscription en ligne via TresorMoney en utilisant la syntaxe : *760*2*3#



Achever le processus d'inscription à la scolarité de l'INP-HB le jour convenable

Etape 5 : Remettre à la scolarité de l'INP-HB, les dossiers physiques demandés

Figure : Processus d'inscription

16

Pour s'inscrire l'élève devra se munir de :

Anciens Elèves :

- Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou à défaut une attestation d'identité pour les nationaux, prévoir le titre de séjour ou la carte consulaire ou le passeport pour les non nationaux ;
- Quatre (04) photos d'identité couleur **à fond blanc** de même tirage ;
- Deux (02) exemplaires de la fiche de préinscription **en ligne sur <https://etudiants.ent.inphb.app>** ;
- La photocopie de la carte CMU (Couverture Maladie Universelle) ou du récépissé d'enrôlement ;
- Un exemplaire du contrat d'engagement de l'apprenant à télécharger **sur <https://etudiants.ent.inphb.app>** dûment rempli et signé par l'étudiant et par son parent ou son tuteur ;
- Le carnet de vaccination à jour (vaccins : fièvre jaune, fièvre typhoïde, méningite et tétanos) **est obligatoire**. Se rendre à ***l'Institut d'Hygiène*** pour les vaccins ;
- Une photocopie de la fiche d'inscription du MESRS
- Deux (02) photocopies du reçu de paiement des frais d'inscriptions du MESRS par **TresorPay** ;
- Deux (02) photocopies du reçu de paiement des frais d'inscriptions de l'INP-HB par **TresorPay** ;
- Pour les non nationaux et non boursiers uniquement, deux (02) photocopies de reçu de paiement des frais de scolarité **sur le compte BNI « INP-HB Inscriptions »**.

Nouveaux Elèves :

- L'original du relevé des notes du bac et une photocopie ;
- Un extrait d'acte de naissance datant de moins d'un an et une photocopie ;
- Un certificat de nationalité datant de moins d'un an et une photocopie ;
- Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou de l'attestation d'identité ou de la carte scolaire pour les nationaux, prévoir le titre de séjour ou la carte consulaire ou le passeport pour les non nationaux ;
- Quatre (04) photos d'identité couleur **à fond blanc** de même tirage ;
- Deux (02) exemplaires de la fiche de préinscription **en ligne sur <https://etudiants.ent.inphb.app>** ;
- La photocopie de la carte CMU (Couverture Maladie Universelle) ou du récépissé d'enrôlement ;
- Un exemplaire du contrat d'engagement de l'apprenant à télécharger sur le site et dûment rempli et signé par l'étudiant et par son parent ou son tuteur ;
- Le carnet de vaccination à jour (vaccins : fièvre jaune, fièvre typhoïde, méningite et tétanos) **est obligatoire**, se rendre à ***l'Institut d'Hygiène*** pour les vaccins ;
- Deux (02) photocopies du reçu de paiement des frais d'inscriptions du MESRS par **TresorPay** ;
- Deux (02) photocopies du reçu de paiement des frais d'inscriptions de l'INP-HB par **TresorPay** ;
- Pour les non nationaux et non boursiers uniquement, deux (02) photocopies de reçu de paiement des frais de scolarité **sur le compte BNI « INP-HB Inscriptions »**.

LE PAIEMENT DES DROITS DE SCOLARITE POUR LES NON NATIONAUX DOIT SE FAIRE SUR LE COMPTE « INP-HB INSCRIPTIONS » LOGE A LA BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI)

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
CI092	04001	000092150051	13	BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI)
Intitulé du compte en XOF: INP-HB INSCRIPTIONS BP 1093 YAMOUSSOUKRO (COTE D'IVOIRE)				

1.4 Horaires d'inscription

Les horaires des inscriptions qui se déroulent à la scolarité située à l'INP Centre (Yamoussoukro) selon le chronogramme précédent, sont :

DE 7H30 A 16H30

II- FRAIS D'INSCRIPTION ET DROITS DE SCOLARITE ANNUELS

2.1 ELEVES NATIONAUX ET ELEVES NON NOTIONAUX ET NON BOURSIERS DE LA ZONE UEMOA + GUINEE CONAKRY

Les frais d'inscription des Elèves nationaux et non nationaux et non boursiers de la zone UEMOA + Guinée Conakry, s'élèvent à :

- Quatre-vingt mille **(80 000)** francs CFA.

Le paiement de ces frais doit être réalisé de la façon suivante :

- Trente mille **(30 000)** francs CFA payables sur **TresorPay** du MESRS.
- Cinquante mille **(50 000)** francs CFA payables sur **TresorPay** de l'INP-HB

Les droits de scolarité des Elèves non nationaux et non boursiers de la zone UEMOA + Guinée Conakry (logement compris), sont de :

- Trois cent soixante-un mille cinq cents (361 500) francs CFA en cycle TS et Classes Préparatoires à payer à l'inscription. Le reste des frais d'écologie est de **(750 000FCFA)** payable en trois tranches maximums ;
- Quatre cent vingt-quatre mille **(424 000)** francs CFA en cycle Ingénieur. Le reste des frais d'écologie est de **(937 500FCFA)** payable en trois tranches maximums.

Le paiement de ces frais d'inscription et droits de scolarité, doit être réalisé **uniquement sur le compte BNI « INP-HB Inscriptions »**.

2.2 ELEVES NON NATIONAUX ET NON BOURSIERS HORS ZONE UEMOA

Les frais d'inscription des Elèves non nationaux hors zone UEMOA, s'élèvent à :

- Trois cent soixante-quinze mille cinq cents **(375 500)** francs CFA.

Le paiement de ces frais doit être effectué de la façon suivante :

- Trente mille **(30 000)** francs CFA payables sur **TresorPay** du MESRS.
- Trois cent soixante-quinze mille cinq cents **(345 500)** francs CFA **sur le compte BNI « INP-HB Inscriptions »** de l'INP-HB.

Les droits de scolarité des Elèves non nationaux hors zone UEMOA (logement compris), sont de :

- Six cent cinquante-sept mille **(657 000)** francs CFA en cycle TS et Classes Préparatoires à payer à l'inscription. Le reste des frais d'écologie est de **(750 000FCFA)** payable en trois tranches maximums ;
- Sept cent soixante-huit mille **(768 000)** francs CFA en cycle Ingénieur. Le reste des frais d'écologie est de **(937 500FCFA)** payable en trois tranches maximums.

Pour cette catégorie d'élèves, tous les paiements des droits de scolarité doivent uniquement être effectués **sur le compte BNI « INP-HB Inscriptions »** de l'INP-HB.

2.3 CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE

Les étudiants nationaux devront fournir les documents suivants pour constituer leur dossier de demande de bourse :

Dossier de demande de bourse (nationaux)	▪ Photocopies : CNI ou Attestation d'Identité en cours de validité, Carte d'étudiant 2025-2026 ou Certificat d'Inscription 2025-2026 ▪ Original du certificat de nationalité pour les nouveaux polytechniciens
---	--

III- TENUES VESTIMENTAIRES

La tenue constitue un élément de reconnaissance et de construction identitaire qui sert non seulement à s'affirmer mais aussi à se démarquer. Dans un contexte où l'insécurité cohabite avec la violence et le développement de comportements sectaires, l'uniforme gomme les différences et symbolise le retour de la discipline. En outre, il renforce l'esprit de cohésion et d'appartenance commune à l'Institut.

Les frais d'achat et de confection des tenues vestimentaires sont à la charge de l'élève. Les modèles de tenues et les couleurs retenus par l'INP-HB sont à respecter **scrupuleusement**.

6

Tenues ordinaires de classes et de sortie

GENRE	TENUE	COULEUR DE LA TENUE	QTE
Garçons	* Costume (veste + pantalon <u>descendant jusqu'à la cheville</u>)	bleu nuit	1
	* Chemise (manches longues)	blanche	1
	* Chemise (manches longues)	bleu ciel	2
	* Cravate (avec macaron INP-HB)	-	1
	* Paire de souliers	Noire	1
	* Paire de chaussettes	Noire	1
	* Ceinture	Noire	1
Filles	* Tailleur (veste + pantalon <u>descendant jusqu'à la cheville</u> ou veste + jupe <u>dépassant les genoux</u>)	bleu nuit	1
	* Chemisier long avec col (manches longues)	Blanche	1
	* Chemisier long avec col (manches longues)	Bleu ciel	2
	* Cravate (avec macaron INP-HB)	-	1
	* Paire de chaussures	Noire	1

Nota Bene :

- ✓ Les cravates avec le logo de l'école sont à retirer à l'INP-HB ;
- ✓ Les élèves doivent obligatoirement se conformer aux indications (couleur, quantité, ...) ci-dessus.
- ✓ **Le non-respect du modèle et des couleurs imposés par l'INP-HB expose l'élève à l'exclusion de l'Institut**
- ✓ Le port de l'uniforme sera obligatoire à compter du **09 septembre 2025 (anciens élèves)** **et à compter du 30 septembre 2025 (nouveaux polytechniciens)** ;
- ✓ Les modèles de pantalon à **mi-hauteur du pied** sont interdits ;
- ✓ Il est **interdit** aux élèves de se laisser pousser la **barbe**. Pour ce faire, ils sont invités à se coiffer régulièrement. **Les coiffures fantaisistes sont interdites.**

En vue **d'harmoniser la couleur** des tenues des élèves, les parents d'élèves et élèves doivent se procurer les tissus dans les magasins agréés à cet effet (un reçu leur sera fourni) :

- **MAGASIN DE TISSUS CHEZ ISMAEL**, sis près de la gare des taxis INP-HB (Yamoussoukro) Cel : 05 05 92 26 62 / 01 03 31 00 00 / 05 05 33 11 08
- **MAGASIN CHEZ DJIGUE**, sis à Treichville Avenue 7 rue 21. Cel : 07 07 88 36 11 ;

IV- HEBERGEMENT ET RESTAURATION

1- Hébergement

L'INP-HB dispose de deux résidences sur les sites Centre et Sud de l'INP-HB de Yamoussoukro qui accueillent les élèves.

Les nouveaux élèves devront s'acquitter d'une « caution » de 10.000 FCFA en sus du montant des frais d'inscription

2- Restauration

Les étudiants de l'INP-HB ont droit à 3 repas par jour (le petit déjeuner, le déjeuner et le dîner). Les repas sont payés par les étudiants et subventionnés par l'Etat de Côte d'Ivoire.

**Pour tout renseignement complémentaire,
joindre la Scolarité de l'INP-HB au 27 30 64 66 99,
05 05 55 01 55 ou au 07 58 66 18 66 ou scolarite@inphb.ci**

Le Directeur Général Adjoint
Pédagogie et Vie Etudiante



Prof. Georges L. LOUM